

**BNP PARIBAS BANQUE PRIVÉE**  
RAPPORT 2022

# Loi Energie Climat

Prise en compte de l'investissement responsable  
dans la gestion sous mandat



**BNP PARIBAS**  
**BANQUE PRIVÉE**

La banque  
d'un monde  
qui change

# SOMMAIRE

---

## **I INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 29 DE LA LOI RELATIVE À L'ÉNERGIE ET AU CLIMAT**

A. Démarche générale de l'entité .....	PAGE 3
B. Moyens internes déployés .....	PAGE 7
C. Organe de gouvernance .....	PAGE 12
D. Stratégie d'engagement .....	PAGE 15
E. Informations relatives à la taxonomie et aux combustibles fossiles .....	PAGE 17
F. Informations sur la stratégie d'alignement avec l'accord de Paris .....	PAGE 18
G. Informations sur la stratégie d'alignement sur les objectifs liés à la biodiversité .....	PAGE 18
H. Démarche de prise en compte de l'ESG dans la gestion des risques .....	PAGE 19
I. Liste de produits article 8 .....	PAGE 20

## **II INFORMATIONS ISSUES DES DISPOSITIONS DE L'ARTICLE 4 DU RÈGLEMENT UE N° 2019/2088 DU PARLEMENT EUROPÉEN DU 27 NOVEMBRE 2019**

J. Résumé des principales incidences négatives .....	PAGE 21
K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité .....	PAGE 22
L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives ..	PAGE 25
M. Politique d'engagement .....	PAGE 27
N. Référence aux normes internationales .....	PAGE 27

L'article 29 de la loi énergie-climat (via l'article L. 533-22-1 du Code monétaire et financier) impose aux établissements de crédit pour leur activité de gestion sous mandat de mettre à la disposition du public un document retraçant leur politique de prise en compte, dans leur stratégie d'investissement, des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance et des moyens mis en œuvre pour contribuer à la transition énergétique et écologique ainsi que la stratégie de mise en œuvre de cette politique. Le présent rapport produit par BNP Paribas Banque Privée France a pour objectif de répondre à cette obligation, la période de référence du présent rapport est l'année (civile) 2022.

# I Informations issues des dispositions de l'article 29 de la loi relative à l'énergie et au climat

## A. Démarche générale de l'entité

### 1 PRÉSENTATION RÉSUMÉE DE LA DÉMARCHE GÉNÉRALE DE L'ENTITÉ

BNP Paribas est la première banque française et la 7<sup>e</sup> banque mondiale au classement 2022 des 100 sociétés les plus durables attribuées par le magazine canadien *Corporate Knights*\*.

Top French Bank dans le classement international d'Equileap sur l'égalité des sexes.

Meilleure banque pour la finance durable en 2022 pour Euromoney, Progression Net Zéro\*\* de l'année pour EMEA pour *Environnemental Finance*.

BNP Paribas figure parmi les institutions financières leaders dans les notations extra financières (CSA de Standard & Poor's, ESG profil de Moody's ESG solutions, ESG Rating de MSCI).

BNP Paribas est la seule parmi les 33 premières banques mondiales à avoir exclu le financement des spécialistes du gaz de schiste et la première banque signataire du Pacte Carbone.

Source : *Banking on Climate Change*

\* Corporate Knights est une entreprise de média et de recherche basée au Canada axée sur la promotion de l'économie durable

\*\* Cette distinction reconnaît l'accompagnement de nos métiers pour soutenir nos clients dans leur transition vers la neutralité carbone.

Institution financière de référence, BNP Paribas considère les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance comme un axe majeur de son modèle économique et de sa responsabilité sociale et environnementale.

Depuis plus d'une décennie, BNP Paribas intègre des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses politiques de financement et d'investissement afin d'orienter son modèle économique vers l'accompagnement de la transition énergétique et écologique, en prenant des engagements pionniers en matière de restriction du financement des activités les plus dommageables pour l'environnement et le climat.

Le Groupe a participé à de nombreux travaux collectifs de la profession qui ont structuré la finance durable, en ligne avec les objectifs de l'Accord de Paris sur le climat de 2015.

La stratégie de Responsabilité Sociale et Environnementales (RSE) de BNP Paribas est fondée sur une analyse poussée de ses enjeux ESG à travers une matrice de matérialité élaborée en concertation avec ses parties prenantes, adossée sur un cadre scientifique de référence. La raison d'être de BNP Paribas prend en compte de manière centrale ces enjeux ESG.

Cette stratégie lui a valu d'acquérir une position de leader en matière de finance durable grâce à de nombreuses solutions pour accompagner la transition écologique et sociale de ses clients : obligations durables, crédits à impact positif, épargne responsable, offres financières inclusives, etc.

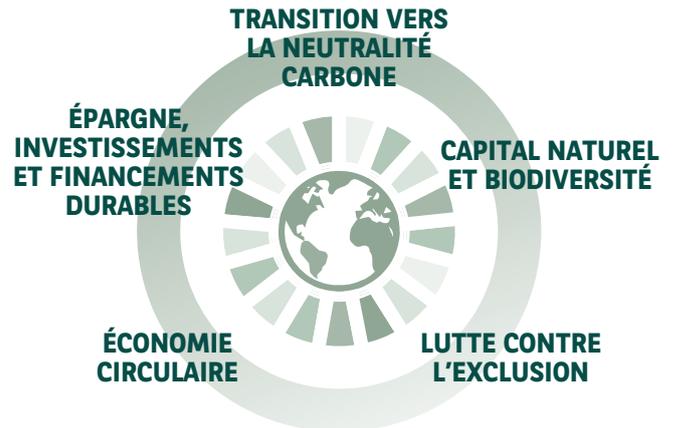
## BNP PARIBAS A INSCRIT LE PASSAGE À L'ÉCHELLE DE LA FINANCE DURABLE ET LA RSE COMME L'UN DES TROIS PILIERS DE SON PLAN STRATÉGIQUE GTS 2025.

Conscient de la nécessité d'intégrer sa stratégie RSE à son modèle d'affaires afin d'atteindre les objectifs ESG ambitieux qu'il s'est fixés, le Groupe a lancé en 2022 son plan 2025 intitulé GTS (*Growth, Technology, Sustainability*).

Le volet Sustainability est bâti autour de trois axes stratégiques au service de ses clients et de la société :

- 1) L'alignement des portefeuilles du Groupe avec des trajectoires compatibles avec la neutralité carbone collective en 2050 par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) ;
- 2) L'accompagnement des clients dans la transition vers une économie durable et bas-carbone, aussi bien par la mise à disposition toujours plus large de produits de finance durable que grâce à l'expertise de ses collaborateurs (Low-Carbon Transition Group, Network of Experts in Sustainability Transition) ;

- 3) Le renforcement de la culture ESG par le déploiement de processus et d'outils de pilotage adaptés, par le suivi du développement des normes de place, et par une gouvernance renforcée, directement supervisée par son Administrateur Directeur Général.



## 2 FOCUS GESTION SOUS MANDAT

Dans le cadre de son activité de gestion sous mandat, BNP Paribas Banque Privée intègre systématiquement les critères ESG dans le processus de sélection des instruments financiers en complément de l'analyse financière traditionnelle. Ces critères ESG sont utilisés pour évaluer le comportement, la stratégie de développement et la performance des entreprises afin de favoriser le développement durable.

En effet, les entreprises qui intègrent la préservation de l'environnement, les enjeux sociaux et de diversité ainsi que l'amélioration de la gouvernance sont généralement les plus innovantes et les plus dynamiques de leur secteur d'activité

# 1<sup>re</sup> Banque Privée en France

# 120,6 Md€ d'actifs confiés

## Notre conviction

Les critères ESG renforcent l'analyse financière dans le choix d'investissements et c'est pourquoi ils sont systématiquement pris en compte par la gestion de BNP Paribas Banque Privée.

Ils permettent de sélectionner les meilleures entreprises et de laisser de côté celles prenant trop de risques selon ces critères et pouvant être pénalisées par des accidents de parcours (risques industriels, commerciaux, réputationnel...).

## LE PROCESSUS D'INVESTISSEMENT SUIVI PAR NOS GÉRANTS

### Analyse

Environnement macro-économique  
Micro-économie (secteurs/valeurs)  
Scénario de marché et perspectives d'évolution

### Décision

Allocation d'actifs  
Allocations géographique et sectorielle  
Sélection de valeurs (prise en compte des risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, ESG)

### Construction

Sélection des supports d'investissement (OPC/titres en direct)  
Contrôle des risques  
Règles de gestion



### INFORMATION MISE À DISPOSITION DES SOUSCRIPTEURS DE MANDATS DE GESTION :

BNP PARIBAS Banque Privée met à disposition de ses clients l'ensemble des informations relatives à la prise en compte des risques de durabilité et des principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité dans le cadre des décisions d'investissement en gestion sous mandat via :

- son site internet ([informations en matière de durabilité / BNP Paribas Banque Privée](#))
- la documentation pré contractuelle

Au 31/12/2022, BNP Paribas Banque Privée gère **4.7 Milliards d'euros** d'encours sous mandat CIF/PEA

**6.9% des encours sont des mandats ISR\***  
(Article 8 SFDR)

\* Les mandats ISR de BNP Paribas ne disposent pas du label français ISR

## B. Moyens internes déployés

### UNE STRATÉGIE NÉCESSITANT UNE TRANSFORMATION DE GRANDE AMPLÉUR

La mise en œuvre effective d'une stratégie ambitieuse nécessite une gouvernance adaptée et une transformation de l'entreprise à tous les niveaux. BNP Paribas a ainsi continué de renforcer sa gouvernance, notamment à travers les réunions du Comité Stratégique de la Finance Durable présidé par l'Administrateur Directeur Général du Groupe, la structuration de la filière RSE et la création du

NEST (*Network of Experts in Sustainability Transitions*). Le NEST fédère un réseau de 500 collaborateurs experts de la transition énergétique, de l'économie circulaire, de la biodiversité, des droits humains ou encore de l'inclusion sociale. Ils mettent en commun leur savoir au service de la transition des clients du Groupe et du partage d'expertise avec les collaborateurs.

### 1 DESCRIPTION DES RESSOURCES FINANCIÈRES, HUMAINES ET TECHNIQUES DÉDIÉES

#### 1.1 UN MODÈLE INTÉGRÉ

BNP Paribas prend appui sur son modèle diversifié et intégré pour répondre de manière coordonnée aux besoins de ses clients. Cela induit une forte cohésion entre tous **les métiers du Groupe**, et renforce sa performance dans tous les environnements. Ainsi BNP Paribas Banque Privée bénéficie et s'appuie sur l'ensemble des métiers et fonctions du Groupe pour assurer ses engagements et son expertise en matière de prise en compte des enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance d'entreprise.

##### 1.1.1 LA FONCTION RSE GROUPE

La Direction RSE s'appuie sur un réseau créé en 2012, qui œuvre dans les pôles, métiers, réseaux d'agences, fonctions et filiales afin de faciliter le déploiement de la politique RSE dans l'ensemble du Groupe. Au total, plus de 220 collaborateurs consacrent la totalité ou la majorité de leur temps à prendre en charge les sujets RSE.

Des communautés d'expertise ESG se créent au sein du Groupe et de ses entités pour accélérer, fluidifier et industrialiser la prise en compte des enjeux de finance durable dans les activités de BNP Paribas. Par exemple, le Low-Carbon Transition Group, constitué en 2021, est composé de plus de 100 banquiers 100 % dédiés, au sein d'un réseau de 160 personnes (objectif de 250 en 2025) rassemblant plusieurs expertises et des spécialistes du financement de la transition énergétique, dont la mission est d'accompagner les entreprises clientes dans leur décarbonation.

#### 1.1.2 BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

La prise en compte de l'investissement durable et des enjeux liés à l'ESG évolue rapidement, et il est essentiel que les collaborateurs se tiennent à jour pour atteindre leurs objectifs.

L'éducation en matière de durabilité est un levier pour s'assurer que les collaborateurs possèdent les connaissances les plus récentes sur ces questions.

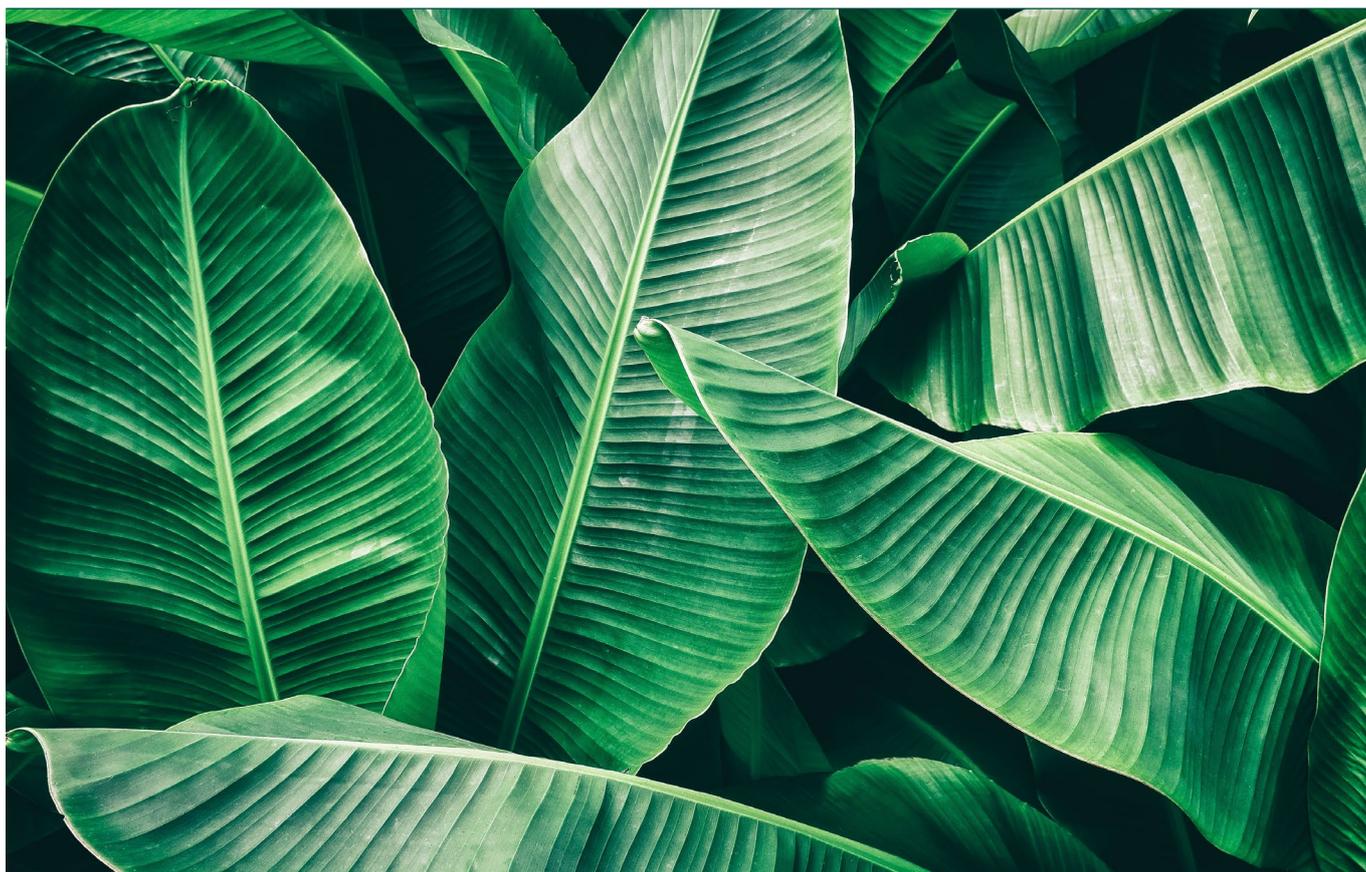
Ainsi, BNP Paribas Asset Management, en 2022, a formalisé une approche de l'éducation à la durabilité en élaborant une stratégie dédiée et en lançant l'Académie de la durabilité @AM.

Cela s'est traduit par la création de six parcours de formation différents élaborés en fonction du niveau de connaissances sur la durabilité dont ont besoin les collaborateurs dans leurs différents métiers.

Les points saillants de ces formations en 2022 permettent d'atteindre le niveau de compétences et de connaissances nécessaire à la maîtrise des sujets environnementaux et sociaux, pour aider à la réalisation de la stratégie long terme du pôle.

À ce titre, 470 employés ont reçu une certification externe de financement durable comme la certification AMF Durable, le certificat FCA en ESG Investing ou le certificat en climat et investissement.

Sur les 470 collaborateurs titulaires de certifications externes, 17 collaborateurs ont réalisé un programme de certification développé par le Groupe BNP Paribas avec l'Institute for Sustainability Leadership (CISL) de l'Université de Cambridge.



**1.1.3 BNP PARIBAS BANQUE PRIVÉE** s'appuie sur les lignes directrices de la RSE groupe, des compétences de BNP Paribas Asset Management en matière de gestion d'actifs durable et sur sa méthodologie interne de notation de durabilité des instruments financiers (Cf 1.2.2) pour renforcer son expertise et guider ses choix dans les décisions d'investissement au sein des mandats. 26% des ETP de la gestion sous mandat consacrent leur activité à l'analyse de titres ESG, à l'intégration de la durabilité dans les mandats, à la mise en place et au suivi de la notation de durabilité ou encore à la diffusion de ces thématiques au sein du métier.

Cinq personnes disposent d'une formation certifiante sur l'ESG parmi les équipes dédiées à la gestion sous mandat

- quatre sont diplômées du CESGA (SFAF)
- une du CISL (Cambridge)

BNP Paribas Banque Privée s'appuie sur les différentes entités du Groupe telles que Wealth Management pour la sélection des instruments financiers et sa notation interne de durabilité, BNP Paribas Asset Management pour son expertise dans le domaine ESG, Cardif sa filiale assurance ou encore CIB pour la conception de produits structurés. En complément, elle consacre plus de 24% de son budget propre de gestion sous mandat à cette thématique.

## **1.2 ACTIONS MENÉES EN VUE DU RENFORCEMENT DES CAPACITÉS INTERNE DE L'ENTITÉ**

Lancée à l'automne 2022 la **Sustainability Academy** a pour ambition de sensibiliser et former les 190 000 collaborateurs du Groupe aux enjeux de la transition écologique et de renforcer leurs compétences dans ce domaine. La **Sustainability Academy** permet à chacun, quel que soit son pays, son entité ou son métier, de développer une véritable culture et une solide maîtrise de la finance durable, de répondre à toutes les questions concernant les engagements et les actions du Groupe, et donc de répondre au mieux aux questions et attentes des clients. Co-construite avec les différents métiers du Groupe, elle donne accès à un ensemble de ressources sélectionnées autour du développement et de la finance durable (parcours de formation, articles, vidéos, interviews, fiches pratiques, actualités, modules d'accompagnement pour managers, etc.). Celles-ci vont aussi bien permettre aux collaborateurs de connaître les fondamentaux des enjeux environnementaux et sociaux de la finance durable que d'entrer dans le détail des cinq domaines d'actions prioritaires pour le Groupe (l'économie circulaire, la transition vers la neutralité carbone, la conservation de la biodiversité, l'inclusion sociale et le développement de l'épargne, de la finance et de l'investissement durables). La **Sustainability Academy** est organisée en quatre espaces différents :

- un « socle commun » pour l'ensemble des collaborateurs composé des fondements, des définitions et de la stratégie de l'Engagement du Groupe relatifs aux cinq domaines d'actions prioritaires cités précédemment ;
- des contenus spécifiques pour les métiers et fonctions du Groupe avec des formations spécialisées ;
- un ensemble d'outils à travers le module « Mobilisez votre équipe » mis à disposition des managers pour leur permettre d'engager et de renforcer la mobilisation de leurs équipes autour des enjeux de la finance durable ;
- un espace dédié pour préparer l'avenir visant les populations spécifiques « Talents » et membres des Comités Exécutifs des métiers et fonctions.

Afin de centraliser l'ensemble des informations à destination des collaborateurs du Groupe, BNP Paribas a créé un portail unique, le « Hub de l'engagement » donnant accès à l'ensemble de la documentation lié aux actions du Groupe.

En complément des actions ci-dessus engagées au niveau du Groupe, BNP Paribas Banque Privée, a pour ambition de développer les compétences des collaborateurs de ses Centres Banque Privée. Les objectifs pédagogiques développés sur la thématique de l'engagement responsable ont permis aux banquiers privés de :

- développer le niveau de conscience et de prise en compte de l'importance de ces problématiques ;
- argumenter sur l'engagement du Groupe BNPP et présenter les convictions de BNPP Banque Privée ;
- monter en compétence sur la prise en compte des préférences ESG des clients ;
- assurer le bon conseil aux clients intéressés par l'ESG avec l'offre de BNPP Banque Privée et notamment celle de gestion sous mandat.

Ces formations sont mises à disposition sur les plateformes d'échange internes sous différents formats (E-Learning...) et accessibles sur Apps et ordinateur. L'ensemble des collaborateurs de Banque Privée est informé de la mise à disposition de nouvelles informations sur les plateformes afin de pouvoir assurer une formation continue sur ces sujets.

D'autre part, la certification Banque Privée, agréée par l'EFPA (European Financial planning Association), repose sur la réalisation d'un parcours de formation et le passage d'un examen. La réussite de cette certification permet de prendre un poste de banquier privé, assurant ainsi du bon niveau de connaissances et de compétences des banquiers privés dès leur prise de poste. Nous avons renforcé le niveau d'exigence dans le cadre de cette certification sur la thématique de l'engagement responsable depuis 2021 :

- dans le parcours de formation, au sein de la classe virtuelle « Essentiel de la gestion financière » ;
- dans l'examen écrit, par des questions dédiées dans le QCM sur la partie gestion financière ;
- dans l'examen oral, pour valider le discours et la posture en matière commerciale des candidats.





### 1.2.1 DÉVELOPPER LE NIVEAU DE CONSCIENCE ET DE PRISE EN COMPTE DE L'IMPORTANCE DE CES PROBLÉMATIQUES

En complément du Hub de l'engagement créé par le Groupe, un accès unique donnant l'accès à différentes thématiques en lien avec la durabilité a été mis à disposition des conseillers :

- les fondamentaux pour tous : les enjeux durables, les concepts autour de l'ESG (ODD, ESG, RSE, ISR...), le zéro carbone, les engagements du Groupe... ;
- les notions à approfondir : formation autour de la durabilité, de l'investissement durable, de l'économie circulaire, de la notation interne de durabilité... ;
- prendre la parole : comprendre les enjeux, les convictions, la réglementation.

### 1.2.2 ARGUMENTER SUR L'ENGAGEMENT DU GROUPE BNP PARIBAS ET PRÉSENTER LES CONVICTIONS DE BNP PARIBAS BANQUE PRIVÉE

Le groupe BNP Paribas :

- dispense depuis des années une formation sur l'investissement durable. Cette formation, qui accueille 20 participants maximum, est animée par les experts de Wealth Management ;
- crée des supports qui présentent les engagements de BNP Paribas, sous format de vidéo et bientôt de e-Learning (avril 2022) ;
- a mis en place une équipe d'utilisateurs, pour proposer des vidéos mensuelles afin de répondre aux questions les plus posées par les banquiers privés. Les scripts sont écrits et portés dans les vidéos par des banquiers eux-mêmes et les experts métier.

### 1.2.3 FAIRE MONTER EN COMPÉTENCE SES COLLABORATEURS SUR LA PRISE EN COMPTE DES PRÉFÉRENCES ESG DES CLIENTS

BNP Paribas Banque Privée a accompagné le lancement du nouveau questionnaire de recueil des préférences en matière de durabilité avec des webinaires, des vidéos collaborateurs et clients, des formations et ateliers animés par des experts. Un kit d'insertion a été mis à disposition des conseillers pour que ces derniers retrouvent l'ensemble des éléments de formations, de compréhension et de posture pour accompagner les clients dans cette transformation.

De plus, BNP Paribas Banque Privée a décidé de mettre à la disposition de tous les collaborateurs du métier, une formation Cambridge en ligne inédite « Sustainable

Essentials for Business » dispensée par des experts de l'Institute for Sustainability Leadership de l'Université de Cambridge. Cet établissement est le leader mondial en matière de développement durable.

La réalisation des six modules en anglais composés de e-learning, de vidéos, de tests... donne lieu à une certification. D'une durée totale d'environ six heures, cette formation fait découvrir les enjeux globaux, les tendances et les évolutions à venir en matière de durabilité, mais également les réponses apportées par les entreprises.

Enfin, Banque Privée a décidé de déployer la fresque du climat pour toutes ses équipes en commençant par le COMEX et avec un engagement fort de former 100% des collaborateurs à fin 2023.

### 1.2.4 ASSURER LE BON CONSEIL AUX CLIENTS INTÉRESSÉS PAR L'ESG AVEC L'OFFRE DE BNP PARIBAS BANQUE PRIVÉE ET NOTAMMENT CELLE DE GESTION SOUS MANDAT

En complément des éléments marketing et techniques descriptifs des offres financières, BNP Paribas Banque Privée met à disposition des banquiers privés des vidéos de formations spécifiques. Par exemple :

- MyGuide pour accompagner les clients dans la détermination de leur démarche de prise en compte des enjeux ESG et leur proposer les produits dont les mandats sont adaptés à leur sensibilité sur ces thématiques ;
- les fonds de BNP Paribas Asset Management : ces cours abordent dans une 1<sup>ère</sup> partie les enjeux de marché avant la présentation du produit lui-même, offrant ainsi le contexte dans lequel s'inscrit l'offre et les arguments à mettre en avant. Avec ces formations, les banquiers privés appréhendent le fonctionnement des fonds de BNP Paribas Asset Management sous l'angle ESG et sont ainsi en mesure d'expliquer la démarche et les enjeux à leurs clients détenteurs via leur mandat de gestion.

Enfin, des podcast et vidéos d'experts présentant l'argumentation des experts Banque Privée sur des thèmes précis (le mandat ISR\*, les performances des investissements socialement responsable, la philanthropie...) sont mis à disposition des clients. Ils sont accompagnés d'une prise de parole régulière sur la thématique des enjeux ESG via nos communications périodiques que nous transmettons à nos clients.

\* L'offre de mandat ISR de la Banque Privée ne dispose pas du label français ISR.

# C. Démarche de prise en compte des critères environnementaux, sociaux et de qualité de gouvernance au niveau de la gouvernance de l'entité

## 1 CONNAISSANCES, COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCES DES INSTANCES DE GOUVERNANCE. INTÉGRATION DES CRITÈRES ESG DANS LE RÈGLEMENT INTERNE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

En ligne avec les Objectifs de développement durable des Nations unies, la politique de responsabilité sociale et environnementale de BNP Paribas est structurée autour de quatre piliers et de 12 engagements qui reflètent ses enjeux de RSE, ainsi que les réalisations concrètes de la Banque. Cette stratégie, qui s'inscrit dans un processus d'amélioration continue, a pour objectif de participer à la construction d'un monde plus

durable tout en assurant la stabilité et la performance du Groupe. Cette ambition est reflétée dans le plan stratégique GTS (*Growth, Technology, Sustainability*) 2025, dont les enjeux de durabilité sont un des piliers : Sustainability. Son déploiement implique l'ensemble des métiers, réseaux, filiales et géographies du Groupe, sous l'égide d'une gouvernance organisée au plus haut niveau de la Banque.

### UNE BANQUE ENGAGÉE POUR UN AVENIR MEILLEUR

#### NOS 4 PILIERS

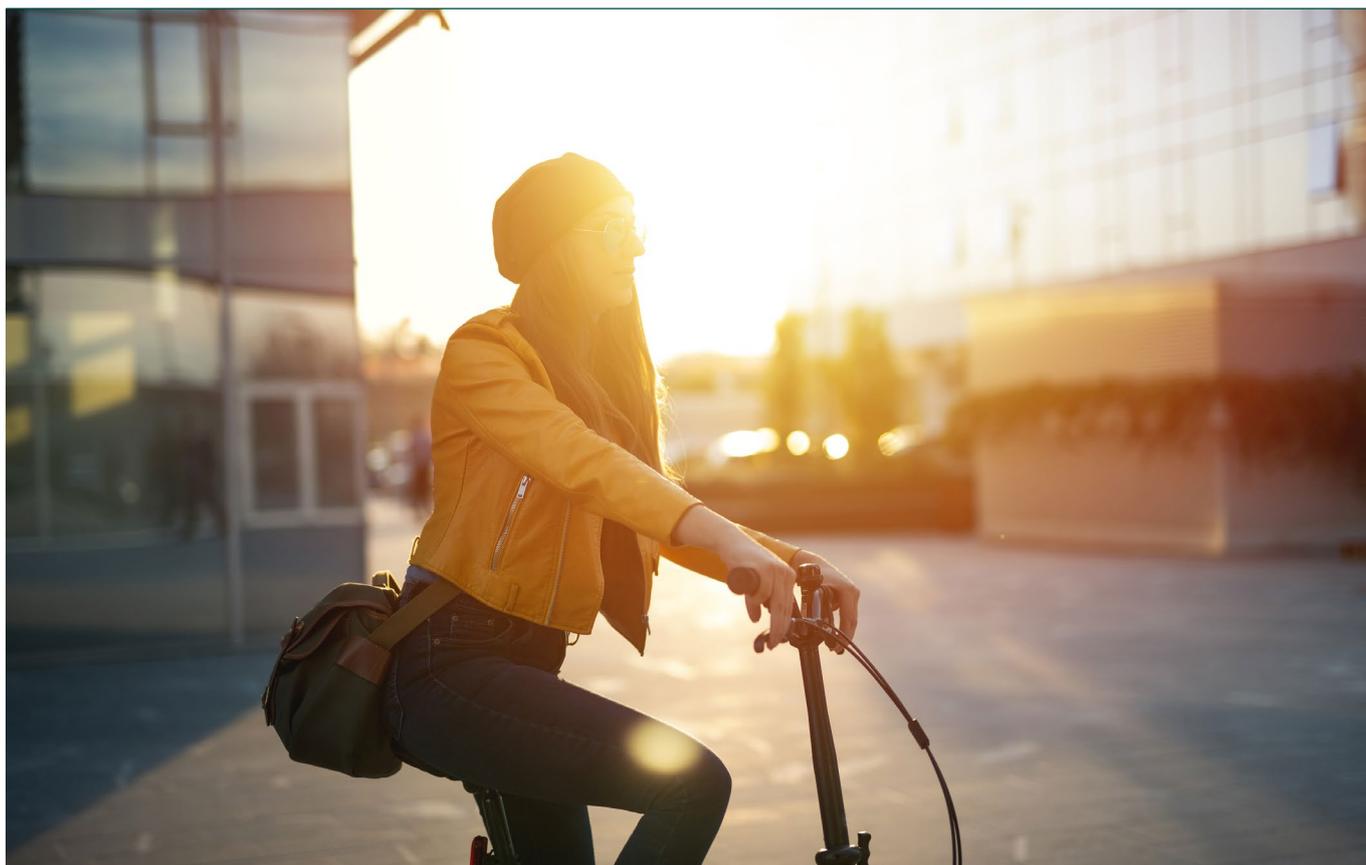
Notre responsabilité ÉCONOMIQUE	Notre responsabilité SOCIALE	Notre responsabilité CIVIQUE	Notre responsabilité ENVIRONNEMENTALE
Financer l'économie de manière éthique	Favoriser le développement et l'engagement de nos collaborateurs	Être un acteur engagé de la société	Accélérer la transition énergétique et écologique

#### NOS 12 ENGAGEMENTS

1 DES FINANCEMENTS ET INVESTISSEMENTS À IMPACT POSITIF	4 PROMOTION DE LA DIVERSITÉ, DE L'ÉGALITÉ ET DE L'INCLUSION	7 DES PRODUITS ET SERVICES ACCESSIBLES AU PLUS GRAND NOMBRE	10 L'ACCOMPAGNEMENT DE NOS CLIENTS DANS LA TRANSITION VERS UNE ÉCONOMIE BAS-CARBONE ET RESPECTUEUSE DE L'ENVIRONNEMENT
2 LES MEILLEURS STANDARDS D'ÉTHIQUE	5 « GOOD PLACE TO WORK » ET GESTION RESPONSABLE DE L'EMPLOI	8 LA PROMOTION DU RESPECT DES DROITS HUMAINS ET LA LUTTE CONTRE L'EXCLUSION SOCIALE	11 LA DIMINUTION DE L'EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE LIÉE À NOTRE FONCTIONNEMENT PROPRE
3 UNE GESTION RIGOREUSE DES RISQUES ENVIRONNEMENTAUX, SOCIAUX ET DE GOUVERNANCE	6 UNE ENTREPRISE APPRENANTE OFFRANT UNE GESTION DYNAMIQUE DES PARCOURS PROFESSIONNELS	9 UNE POLITIQUE DE MÉCÉNAT EN FAVEUR DE LA CULTURE, DE LA SOLIDARITÉ ET DE L'ENVIRONNEMENT	12 LE DÉVELOPPEMENT DE LA CONNAISSANCE ET LE PARTAGE DES MEILLEURES PRATIQUES ENVIRONNEMENTALES

#### UNE GOUVERNANCE

- animée par une culture de responsabilité et d'intégrité ;
- fondée sur les meilleures pratiques ;
- associant le Conseil d'administration, les actionnaires, le management et l'ensemble du Groupe ;
- pour promouvoir l'action à long terme de BNP Paribas et garantir son impact positif sur la société.



Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de BNP Paribas et veille à leur mise en œuvre par la Direction générale, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux des activités de BNP Paribas. En particulier, l'un de ses comités, le CGEN (Comité de gouvernance, d'Éthique, des Nominations et de la RSE), est particulièrement chargé du suivi de la contribution du Groupe à un développement économique durable et responsable. De plus, le CCIRC (Comité de Contrôle Interne, des Risques et de la Conformité) a pour mission, entre autres, l'examen de la stratégie globale en matière de risques, y compris ESG, ainsi que le suivi d'indicateurs ESG liés au Risk Appetite Statement du Groupe, c'est-à-dire sa tolérance aux risques auxquels il est exposé dans l'exécution de sa stratégie. À ce titre, le Conseil est régulièrement informé des avancées réalisées dans la mise en œuvre de la stratégie RSE du Groupe. En 2022, il a abordé à 25 reprises les sujets ESG, dont les sujets climatiques, et ses membres ont bénéficié d'une formation dédiée à la finance durable. Depuis 2021, trois Comités Finance Durable de haut niveau œuvrent pour renforcer l'intégration de ces enjeux dans la stratégie du Groupe et au sein de chaque entité :

- le Comité Stratégique, sous la direction de l'Administrateur Directeur Général, s'est réuni sept fois en 2022, et a notamment statué sur les engagements du Groupe en matière d'alignement des portefeuilles de crédit (production d'électricité, pétrole et gaz, automobile) et sur sa participation aux coalitions zéro émission nette (NZBA, NZAOA, NZAMI<sup>(1)</sup>). Il a également considéré les impacts et la mise en œuvre de nouvelles réglementations relatives à la finance durable (SFDR, MIFID, IDD<sup>(2)</sup>) et analysé les attentes de la Banque centrale européenne en matière de risques climatiques et environnementaux ;
- le Comité Infrastructure, sous la direction du COO<sup>(3)</sup> du Groupe, s'est réuni mensuellement afin de suivre le déploiement des process et reportings liés à la finance durable, aussi bien au niveau méthodologique et normatif qu'opérationnel ;
- le Comité Regulatory, présidé par le Group General Counsel<sup>(4)</sup> et par le Directeur de l'Engagement d'entreprise, s'est réuni trois fois en 2022 afin d'informer ses membres sur les principaux textes réglementaires en préparation (Taxonomie européenne, devoir de vigilance, CSRD<sup>(5)</sup>).

1) NZBA : Net-Zero Banking Alliance, NZAOA : Net-Zero Asset Owner Alliance, NZAMI : Net-Zero Asset Manager Alliance.

(2) SFDR : Sustainable Finance Disclosure Regulation ; MIFID : Markets in Financial Instruments Directive ; IDD : Insurance Distribution Directive.

(3) COO : Chief Operating Officer ou Directeur des opérations.

(4) Directeur juridique du Groupe.

(5) CSRD : Corporate Sustainability Reporting Directive

## 2 LES CRITÈRES RSE DANS LA POLITIQUE ET LES PRATIQUES DE RÉMUNÉRATION

La politique de rémunération du Groupe est cohérente avec la politique de gestion des risques et en particulier, elle vise à s'assurer que les rémunérations variables des acteurs des marchés financiers et des conseillers financiers n'encouragent pas la prise de risque excessive en matière de durabilité des investissements et des produits financiers.

Par ailleurs, les critères RSE incluant des critères climatiques et environnementaux sont pleinement intégrés dans la politique et les pratiques de rémunération du Groupe BNP Paribas.

Pour les dirigeants exécutifs, une composante RSE (incluant des critères climatiques et environnementaux) est prise en compte dans la détermination de la rémunération variable annuelle à hauteur de 15% du montant global attribué. Parmi ces 15% :

- 5% sont évalués par le Conseil d'administration sur des faits marquants de l'année principalement au regard des enjeux climatiques et sociaux ;
- 5% sont évalués par le marché via le positionnement de BNP Paribas dans les meilleurs classements du secteur bancaire par les agences de notation extra-financières FTSE, SAM and VE ;
- 5% sont alignés avec les objectifs RSE du tableau de bord RSE du Groupe (utilisé dans le plan de rétention moyen terme des collaborateurs clés du Groupe, cf. ci-après), et en particulier :
  - bilan d'émission de gaz à effet de serre en teq CO2 par ETP (bâtiments et déplacements professionnels) (objectif 2025 : 1.85 teq CO2/ETP) ;
  - montant du soutien de l'accompagnement de nos clients dans la transition vers une économie bas-carbone (objectif 2025: €200bn) ;
  - montant du financement aux entreprises contribuant à protéger la biodiversité terrestre et marine (objectif 2025: €4bn).

En complément de cette composante RSE, la rémunération variable annuelle des dirigeants exécutifs du Groupe dépend également pour 10% de critères qualitatifs appréciés par le Conseil d'administration et tenant compte de sujets sociaux et environnementaux.

Par ailleurs, certains collaborateurs du Groupe sont bénéficiaires d'un plan de rétention à trois ans attribué par le Groupe et appelé "Group Sustainability and Incentive Scheme" : plus de 8,400 collaborateurs clés du Groupe ont bénéficié d'une attribution au titre de ce plan en 2022 parmi lesquels les responsables de métiers et de fonctions, les senior management positions du Groupe, les collaborateurs à haut potentiel, ou les ressources clés locales. Conformément à ce plan, le paiement de 20% du montant attribué est soumis à l'atteinte d'objectifs de performance RSE (mêmes objectifs climatiques et environnementaux que ceux décrits pour les dirigeants exécutifs).

En complément, un nouvel accord d'intéressement a été signé pour BNP Paribas SA en juin 2022 (pour la période 2022-2024). Cet accord inclut de nouveaux critères RSE :

- un critère environnemental sur la réduction annuelle des émissions de gaz à effet de serre par collaborateur (Consommation d'énergie pour les bâtiments et les voyages professionnels);
- un critère sociétal lié au nombre d'heures solidaires réalisées par les collaborateurs (#1MillionHours2Help\*).

Le montant maximum par collaborateur lié à ces critères a augmenté significativement par rapport au précédent accord (€300 vs €125 dans l'accord précédent).

Au niveau de BNP Paribas Banque Privée, la politique de rémunération vise à promouvoir un comportement professionnel conforme aux normes définies dans le Code de conduite du Groupe. Ce Code présente les règles et les exigences du groupe BNP Paribas pour soutenir ses aspirations à contribuer à un développement mondial responsable et durable et à avoir un impact positif sur la société au sens large. Cette implication repose sur trois piliers : (i) promouvoir le respect des droits de l'homme, (ii) protéger l'environnement et lutter contre le changement climatique, et (iii) agir de manière responsable dans la représentation publique.

Au sein de BNP Paribas Banque Privée, la part variable des rémunérations individuelles de tous les collaborateurs prend en compte le respect du Code de conduite du Groupe, aux côtés d'autres critères.

Pour en savoir plus : [Code de conduite BNP Paribas](#)

\* Dans le cadre de son engagement social, BNP Paribas a signé en septembre 2018 un accord monde avec la fédération internationale UNI Global Union portant sur les droits fondamentaux au travail, avec la mise en place d'un socle social mondial. Dans le cadre de cet accord, BNP Paribas s'est engagée à accorder à l'ensemble de ses collaborateurs un million d'heures solidaires rémunérées à horizon 2020, soit un équivalent d'un peu plus d'une demi-journée d'heures solidaires payée par collaborateur et par an.

# D. Informations sur la stratégie d'engagement

## 1 LA STRATÉGIE D'ENGAGEMENT DE BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT

BNP Paribas Banque Privée s'appuie sur l'expertise **environnementale, sociale et de gouvernance** (ESG) de son métier de gestion d'actifs BNP Asset Management. En effet, l'investissement responsable est un axe stratégique de développement pour BNP Paribas Asset Management (BNP PARIBAS ASSET MANAGEMENT Holding SA et ses filiales<sup>(1)</sup>) qui s'est engagé depuis de nombreuses années à intégrer les enjeux ESG dans la gestion des solutions d'investissement proposées à ses clients.

Pour BNP Paribas Asset Management, l'investissement responsable et durable repose sur six piliers. Les quatre premiers piliers contribuent à l'amélioration des pratiques de gestion, et ce notamment via des idées d'investissement nouvelles, l'optimisation de la composition de nos portefeuilles, la maîtrise des risques, et l'exercice de son influence sur les entreprises et les différents marchés dans lesquels BNP Paribas Asset Management investit.



### 1.1 INTÉGRATION ESG

Intégrer les critères ESG dans ses décisions d'investissement pour permettre d'identifier des risques ou opportunités qui peuvent apporter un avantage compétitif. Ces principes d'intégration et le dispositif de notation ESG sont appliqués à un large éventail de stratégies d'investissement.



### 1.2 VOTE, DIALOGUE ET ENGAGEMENT

Trois outils sont utilisés – le vote, le dialogue avec les entreprises et l'intervention auprès des pouvoirs publics – pour encourager les entreprises à améliorer leur performance et leur transparence sur les sujets liés au développement durable, et encourager les décideurs publics à légiférer en faveur d'un développement durable et équitable. Promouvoir les bons standards ESG est un élément essentiel de notre responsabilité actionnariale.

Les progrès réalisés par de nombreuses entreprises sont disponibles dans le rapport annuel :

[BNPP\\_AM\\_SustainabilityReport2022\\_EN.pdf](#)



### 1.3 CONDUITE RESPONSABLE DES ENTREPRISES ET EXCLUSIONS SECTORIELLES

BNP Paribas Asset Management attend des entreprises qu'elles respectent leurs obligations fondamentales en matière de droits de l'homme et de droits du travail, qu'elles protègent l'environnement et qu'elles proposent des garde-fous contre la corruption partout où elles sont présentes, conformément aux principes du Pacte mondial des Nations unies. BNP Paribas Asset Management discute avec les entreprises des enjeux pour lesquels leurs performances ne sont pas à la hauteur et exclut les plus mauvais élèves. De plus, BNP Paribas Asset Management dispose également de plusieurs politiques sectorielles qui établissent les règles d'investissement dans des secteurs particuliers et influencent ses exigences en matière de sélection des titres et ses interventions auprès des entreprises.

La politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management et ses différentes composantes sont disponibles à cette adresse :

[Code de Conduite Responsable et Exclusions sectorielles](#)

(1) Le terme « filiale » s'applique à toute entité contrôlée directement ou indirectement par BNP Paribas Asset Management Holding, le sens à donner au mot « contrôle » étant défini à l'article L 233-3 du Code de commerce français.



## 1.4 UNE VISION PROSPECTIVE :

La vision de BNP Paribas Asset Management est que dans un monde meilleur, les modèles économiques doivent contribuer à une transition énergétique efficace, être plus durables sur le plan environnemental et plus équitables et inclusifs (nos « 3E »), conditions préalables essentielles qui sont au cœur de nos démarches en matière de durabilité. BNP Paribas Asset Management est également convaincu que les investisseurs institutionnels, et notamment les gérants et les propriétaires d'actifs, ont la possibilité, voire l'obligation, de prendre des mesures pour contribuer à la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations unies et de l'Accord de Paris.

Si vous souhaitez en savoir plus sur l'expertise BNP Paribas Asset Management dont l'exercice des droits de vote, cliquer ici :

[Gouvernance et politique de vote 2023](#)

En complément, vous pouvez retrouver via les liens ci-dessous, les politiques d'exercice des droits de vote de nos principaux partenaires au 31/12/2022 :

[Investissement durable](#) (robeco.com)

[Amundi](#) (politique de vote)

## 2 LA GESTION DES DROITS DE VOTE DE BNP PARIBAS BANQUE PRIVÉE

Dans le cadre de sa gestion sous mandat, BNP Paribas Banque Privée ne procède pas à la délégation des droits de vote des titres vifs détenus au sein des mandats. En accord avec la directive SRD II (Shareholder Rights Directive), BNP Paribas banque Privée s'inscrit dans une démarche de responsabilisation de ses clients actionnaires et les incite à exercer en propre leurs droits de vote.

Ainsi, BNP Paribas Banque Privée met à disposition de ses clients les éléments leur permettant d'être informés de l'organisation des assemblées générales liées aux actions détenues en direct. Nos clients reçoivent une notification dans leur messagerie sécurisée 25 à 30 jours avant l'assemblée générale détaillant le calendrier, les résolutions mises au vote et le process pour voter.



## E. Informations relatives à la taxonomie européenne et aux combustibles

Dans le contexte actuel, où les aspects environnementaux et notamment la lutte contre le réchauffement climatique sont de plus en plus au cœur des décisions des entreprises, la commission européenne a travaillé à cartographier les activités pour leur niveau de durabilité environnementale et sociale. En 2021, six objectifs environnementaux ont été listés par l'Union européenne (UE), deux sont entrés en application en 2022, les quatre restants en 2023. Afin de pouvoir identifier si leurs activités sont conformes aux objectifs environnementaux qualifiés de hautement durables par l'UE, les entreprises ont entamé un travail d'analyse de leurs activités.

### 1. PART DES ENCOURS CONCERNANT LES ACTIVITÉS EN CONFORMITÉ AVEC LA TAXONOMIE EUROPÉENNE

BNP Paribas fournit la part des encours éligibles\* à la taxonomie arrêtée au 31/12/2022 communément nommée GAR (Green Asset Ratio). Le Green Asset Ratio (GAR) calcule la proportion des actifs de l'établissement bancaire investis dans des activités économiques durables, ou écologiquement responsables (c'est-à-dire les actifs durables) par rapport au total des actifs d'une entreprise.

Cette part se décline comme ceci :

**20,2 % avec une mesure chiffre d'affaires ;  
20,5 % avec une mesure CapEx\*\***

**2. PART DES ENCOURS DANS DES ENTREPRISES ACTIVES DANS LE SECTEUR DES COMBUSTIBLES FOSSILES :  
8.95%**

\* Conformément aux explications fournies par la Commission européenne dans son projet de notice du 2 Février 2022 (question 18), les institutions financières utilisent les informations les plus récentes publiées par leurs contreparties pour déterminer le niveau d'éligibilité ou d'alignement de leurs encours sur la taxonomie européenne des activités durables

\*\* Capital Expenditure, les CAPEX désignent les dépenses d'investissement d'une entreprise capitalisées au bilan. Généralement, l'acquisition d'immobilisations corporelles (comme des machines) et/ou incorporelles (comme des logiciels).



## F. Informations sur la stratégie d'alignement avec l'Accord de Paris

L'Accord de Paris sur le climat de décembre 2015, vise à maintenir la hausse de la température mondiale de ce siècle bien en dessous de 2 degrés Celsius par rapport aux niveaux préindustriels. **BNP Paribas** s'est engagée à aligner progressivement ses encours sur les objectifs de l'Accord de Paris et à poursuivre ses efforts pour limiter l'augmentation de la température à 1,5 degré Celsius.

Cette ambition a été formalisée et renforcée par la décision du Groupe de rejoindre les alliances Net Zéro (NZBA, NZAOA, NZAMi) de la Glasgow Financial Alliance for Net Zero (GFANZ).

En tant que membre des alliances Net-Zero, BNP Paribas s'est ainsi engagée à aligner ses portefeuilles de crédits et d'investissements sur les objectifs de neutralité carbone d'ici 2050, en fixant des objectifs sectoriels intermédiaires au plus tard en 2030.

BNP Paribas Banque Privée n'a pas de stratégie propre d'alignement avec l'Accord de Paris. Elle s'appuie sur celle des assets managers.

*BNP Paribas Banque Privée étudie la faisabilité et la pertinence d'établir sa propre stratégie d'alignement. Elle rendra compte dans ses prochaines publications de son positionnement.*

## G. Informations sur la stratégie d'alignement sur la biodiversité

Dès 2021, convaincu de l'importance de son rôle tant auprès de ses clients afin d'accompagner la transformation de leurs pratiques qu'auprès des acteurs extra-financiers qui luttent pour la restauration de la nature, le groupe BNP Paribas a fait le choix de renforcer encore davantage ses engagements en faveur de la biodiversité.

S'appuyant sur les études de l'IPBES (Intergovernmental Science-Policy platform on Biodiversity and Ecosystem Services), BNP Paribas a ainsi publié une position publique pour mieux appréhender et structurer ses actions face aux cinq menaces majeures qui pèsent sur la biodiversité :

- les changements d'usage des terres et de la mer ;
- l'exploitation directe de certains organismes ;
- le changement climatique ;
- les pollutions ;
- les espèces invasives.

Pour en savoir plus sur la position de BNP Paribas « BNP Paribas et la préservation de la biodiversité » : [position\\_biodiversite\\_2021.pdf](#) (bnpparibas.com)

BNP Paribas Banque Privée n'a pas de stratégie propre d'alignement avec les objectifs de long terme liés à la biodiversité. Elle s'appuie sur les stratégies des assets managers et notamment de celle de BNP Paribas Asset Management publiée en mai 2021 : [Feuille de route pour la biodiversité BNPP AM](#)

Pour en savoir plus sur l'empreinte biodiversité de BNP Paribas Asset Management :

[Empreinte biodiversité BNPP AM](#)

*BNP Paribas Banque Privée étudie la faisabilité et la pertinence d'établir sa propre stratégie d'alignement. Elle rendra compte dans ses prochaines publications de son positionnement.*

## H. Démarche de prise en compte de l'ESG dans la gestion des risques

Les entités du Groupe sont en première ligne de défense pour la gestion de leurs risques, y compris ceux relatifs aux facteurs climatiques et environnementaux. Les fonctions de contrôle sont quant à elles responsables d'organiser et de superviser le dispositif de gestion des risques de la Banque. La fonction Risk, en particulier, est en charge de l'organisation et de la supervision du dispositif de gestion des risques en ce qui concerne les catégories de risques qui sont sous sa responsabilité, y compris ceux liés à des facteurs ESG.

Le groupe BNP Paribas considère que les risques climatiques et environnementaux sont des facteurs de risques qui viennent potentiellement impacter les catégories de risques auxquelles il est généralement exposé, comme les risques de crédit, de marché ou les risques opérationnels. Pour s'assurer que ces facteurs de risques sont bien pris en compte dans la stratégie du Groupe, une gouvernance sur la finance durable a été mise en place dès 2021. Elle comporte entre autres le programme ESG MARM (Methodologies, Analyses & Risk Management), qui a pour but d'intégrer les attentes des superviseurs et des régulateurs pour la gestion des facteurs de risques ESG. Ce programme est sous la responsabilité conjointe du Directeur des Risques et du Directeur de l'Engagement d'Entreprise.

**Les risques en matière de durabilité renvoient à un événement ou une situation dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance (ESG) qui, s'il se produit, pourrait avoir une incidence négative importante sur la valeur de l'investissement.**

BNP Paribas SA, en tant qu'acteur des marchés financiers, prend en compte au mieux les risques de durabilité via l'évaluation régulière du rendement-risque lors de la sélection de produits d'investissement au sein des mandats.

Au travers de l'application de ses politiques sectorielles pour les produits d'investissement manufacturés par BNP Paribas SA. et ses filiales, BNP Paribas Banque Privée prend en compte les risques de durabilité au travers de l'évaluation régulière du rendement-risque de chacun de ses produits.

En ce qui concerne les produits d'investissement manufacturés par d'autres gestionnaires d'actifs ou producteurs, l'information sur leurs politiques sectorielles est recueillie et prise en considération

au moyen de notre méthodologie propriétaire Trèfles, qui est expliquée ci-dessous.

La survenance d'un événement environnemental, social ou de gouvernance peut avoir un impact négatif sur la valeur d'un investissement, dans la mesure où il peut affecter les émetteurs de produits d'investissement de plusieurs façons : une diminution du revenu, une augmentation des coûts, une dépréciation ou un dommage de la valeur de l'actif, une augmentation du coût du capital, ou des amendes et des risques réglementaires. Un tel événement peut donc entraîner une modification de la stratégie d'investissement du portefeuille, par exemple en excluant certains émetteurs.

L'augmentation à long terme de ces risques de durabilité ayant un impact négatif sur les produits d'investissement est à prévoir, notamment en raison du changement climatique.

En outre, BNP Paribas Banque Privée utilise une notation interne appelée méthodologie Trèfles pour évaluer et comparer le niveau de durabilité des produits d'investissement avec ou sans caractéristiques de durabilité affichées.

Cette méthodologie propriétaire est déployée dans l'univers d'investissement recommandé. Le score est déterminé sur une échelle de 0 à 10 qui permet à BNP Paribas Banque Privée d'identifier autant que possible les risques de durabilité et d'intégrer ces risques dans les décisions d'investissement.

Cette notation permet à BNP Paribas Banque Privée, en tant qu'acteur des marchés financiers, d'identifier les produits d'investissement pour lesquels la survenance d'un événement ou d'une situation, dans le domaine environnemental, social ou de gouvernance, pourrait avoir un impact négatif réel ou potentiel sur la valeur de ces produits.

Plus d'informations sur la méthodologie sont disponibles sur notre [site web](#).

Toutefois, les produits d'investissement présentant un risque élevé de durabilité peuvent être investis au sein des mandats s'ils répondent aux autres objectifs d'investissement, au profil de l'investisseur, à ses préférences en matière de durabilité ou aux besoins de diversification.

Pour l'ensemble de son offre de produits et services, durables ou non, la gestion sous mandat de BNP Paribas Banque Privée s'appuie sur la notation de durabilité pour sélectionner les produits au sein de son univers de sélection avec une méthodologie interne, ainsi que sur leurs caractéristiques ESG au sens de MIFID et IDD.

Plus précisément, pour son offre de mandat ISR\*, la gestion sous mandat de BNP Paribas Banque Privée intègre explicitement cette évaluation des risques dans son processus de sélection de produits, à côté

de l'évaluation standard du couple rendement- risque financier. Le mandat ISR promeut les critères ESG et à ce titre, la sélection des actifs s'effectue parmi les instruments financiers ayant au moins 5 Trèfles selon la méthodologie interne de BNP Paribas Banque Privée.

Les risques induits par les facteurs individuels (changement climatique, biodiversité), font partie des prochaines étapes de prise en compte dans les décisions d'investissements de la gestion sous mandat.

## I. Liste des produits financiers article 8 (règlement SFDR)

BNP Paribas a publié sur son site internet la liste des mandats de gestion relevant de l'article 8 du règlement SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) :

ISR Croissance PEA, ISR Croissance, ISR Équilibré, ISR Défensif, Prudent Classique ISR, Equilibré Classique ISR, Offensif PEA Classique ISR.\*

L'ensemble de l'information relative à ces mandats est disponible sur le site internet [mabanqueprivée.bnpparibas](https://mabanqueprivée.bnpparibas.com/informations-en-matiere-de-durabilite) : **Informations en matière de durabilité | BNP Paribas Banque Privée** ([mabanqueprivée.bnpparibas](https://mabanqueprivée.bnpparibas.com)).

\* Les mandats ISR de BNP Paribas Banque Privée ne disposent pas du Label français ISR



## II Informations issues des dispositions de l'article 4 du règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019

### J. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Ce rapport est établi pour BNP Paribas SA en tant que participant au marché financier. LEI (Legal Identity Identifier) : ROMUWSFPUBMPRO8K5P83

BNP Paribas SA considère les principaux impacts négatifs (ou principales incidences négatives) de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Cette publication consolide la publication sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité de BNP Paribas SA et ses succursales en Espagne et en Allemagne.

Cette publication sur les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité fait référence à la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022.

Cette déclaration est établie conformément aux règles définies par les normes techniques réglementaires du Règlement européen 2019/2088, connu sous le nom de SFDR, Sustainable Finance Disclosure Regulation.

Son objectif est d'évaluer les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité (appelés PAI : Principal Adverse Impacts) générés par les entreprises ou les gouvernements qui effectuent des investissements financiers, comme c'est le cas pour BNP Paribas pour son activité de gestion sous mandat.

Les PAI sont donc des indicateurs quantitatifs qui permettent cette évaluation qui nécessitent un grand nombre de données pour leur calcul, dont la fiabilité peut varier selon qu'elles sont basées (i) sur les déclarations des émetteurs (Sociétés, Etats, etc.) ou (ii) sur les estimations faites par les fournisseurs de données.

Le marché des données liées à la durabilité est en pleine évolution, en particulier sur les données PAI, qui constituent un nouveau domaine.

En outre, des données limitées sont communiquées par les émetteurs à ce jour, compte tenu du calendrier de mise en œuvre des règlements de l'Union européenne.

Les règlements définissant ces données et leur publication ont des dates de mise en œuvre très récentes (novembre 2022 pour l'obligation pour les producteurs de produits

financiers de fournir aux distributeurs des informations sur les caractéristiques durables de leurs produits) ou encore à venir (à partir de janvier 2024 pour la CSRD - Corporate Sustainability Reporting Directive, la directive obligeant les entreprises à publier un certain nombre de données environnementales, sociales et de gouvernance).

Compte tenu de cette situation une politique d'examen qualitatif des principaux effets négatifs a été mise en place dans les activités de gestion sous mandat en 2022, comme expliqué dans la section intitulée « Description des politiques visant à identifier et prioriser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité.

En effet, l'analyse ESG des actifs financiers réalisées par BNP Paribas est basée sur des indicateurs de fournisseurs de données externes, de recherche qualitative interne et d'institution internationales qui sont pour certains corrélés avec les principaux impacts négatifs (PAI).

L'impact de ces indicateurs et leur poids dans la note de durabilité finale de l'actif varient selon la spécificité de la classe d'actifs, de l'émetteur, de la région ou du secteur concerné et sont décrits dans les méthodologies d'analyse ESG.

Il est également à noter que la gestion sous mandat, lorsqu'elle investit dans des fonds externes, en ce qui concerne la prise en compte des PAI dépend : (i) des choix de gestion des gestionnaires d'actifs externes, connus a posteriori et (ii) du choix des fournisseurs de données sur lesquels ils comptent, car leurs données peuvent varier sensiblement de celles des fournisseurs de données de BNP PARIBAS.

D'importants écarts ont d'ores et déjà été constatés d'un fournisseur à l'autre sur les données quantitatives relatives aux PAI.

L'ambition de BNP Paribas est de s'appuyer sur des données plus complètes et plus cohérentes afin de continuer à intégrer les PAI dans sa politique d'investissement responsable.

## K. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité et comparaison historique

TABLEAU 1 : INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES [ANNÉE N]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
---	-------------------	----------------------	-------------	--

### INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions de gaz à effet de serre	1. Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1 Tonne de CO2e	229 338	Taux de couverture des émetteurs : Élevé	<p>En 2022, BNP Paribas a appliqué la politique sectorielle relative au pétrole non conventionnel et au gaz. Cette politique décrit certains critères<sup>2</sup> d'évaluation et d'exclusion.</p> <p>En outre, en ce qui concerne les sociétés minières<sup>3</sup> et la production d'électricité, BNP Paribas a appliqué une note de 0 trèfle<sup>4</sup> sur chaque société exclue par BNP Paribas Asset Management. Les critères relatifs à ces exclusions sont disponibles dans la politique de BNP Paribas Asset Management : <a href="#">Politique de conduite responsable de BNPP AM</a> (en anglais)</p> <p>En 2023, BNP Paribas a renforcé sa politique Pétrole et Gaz et exclut les sociétés qui ne respectent pas ces critères<sup>5</sup>.</p> <p>En complément, en ce qui concerne les sociétés minières et la production d'électricité, BNP Paribas a renforcé sa politique en excluant de l'univers recommandé de BNP Paribas tous les émetteurs soumis à exclusion conformément à la politique de BNP Paribas Asset Management.</p> <p>Cette politique entrainera une réduction progressive de l'exposition aux combustibles fossiles.</p> <p>Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative trèfle utilisée dans la gestion sous mandat<sup>6</sup> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas Asset Management, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie<sup>7</sup> de notation ESG de BNP Paribas Asset Management</li> <li>• Pour les fonds externes, BNP Paribas évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG</li> </ul> <p>Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable.</p>
		Émissions de GES de niveau 2 Tonne de CO2e	54 482	Taux de données reportées par les émetteurs : Moyen	
		Émissions de GES de niveau 3 Tonne de CO2e	2 006 053	Source des données communiquées : total des émissions de GES déclarées par la société dans son rapport annuel et/ou à une organisation comme CDP par exemple	
		Émissions totales de GES Tonne de CO2e	2 344 437		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone (tonne de CO2e par million d'euros investi)	574	Taux de couverture des émetteurs : élevé Taux de données reportées par les émetteurs : moyen Source des données communiquées : total des émissions de GES déclarées par la société dans son rapport annuel et/ou à une organisation comme CDP par exemple Valeur d'entreprise déclarée par l'entreprise et partagée par un fournisseur de données	
3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements (tonne de CO2e par million d'euros investi)	1 106	Taux de couverture des émetteurs : élevé Taux de données reportées par les émetteurs : moyen Source des données communiquées : total des émissions de GES déclarées par la société dans son rapport annuel et/ou à une organisation comme CDP par exemple Revenus déclarés par l'entreprise et partagé à un fournisseur de données		
4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	8.95%	Taux de couverture des émetteurs : élevé Taux de données reportées par les émetteurs : élevé Source de données communiquées : exposition à des entreprises actives dans le secteur des combustibles fossiles. Le fournisseur de données cherche des preuves de la participation de l'entreprise à des activités controversées dans le secteur des combustibles fossiles telles que classées dans le RTS8 et examine l'exemple d'expositions en vérifiant les dossiers réglementaires de l'entreprise, les rapports annuels, les sites web de l'entreprises et les sources tierces, y compris via les médias et organisations non gouvernementales.		
5. Part de consommation et de production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables, exprimée en pourcentage du total des sources d'énergie	5.1 : consommation 62%	5.1 – Consommation Taux de couverture des émetteurs : moyen Taux de données reportées par les émetteurs : moyen Source des données communiquées : consommation totale d'énergie et ventilation énergétique (renouvelable/non renouvelable) déclarées par la société dans son rapport annuel et/ou à une organisation comme CDP par exemple		
		5.2 : production 39%	5.2 – Production Taux de couverture des émetteurs : faible Taux de données reportées par les émetteurs : faible Source des données déclarées : production totale d'énergie et ventilation énergétique (renouvelable/non renouvelable) déclarées par la société dans son rapport annuel et/ou à une organisation comme CDP par exemple		
6. Intensité de consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements, par secteur à fort impact climatique	Total : 0.69 Secteur A : 0.77 Secteur B : 0.88 Secteur C : 0.50 Secteur D : 2.86 Secteur E : 2.29 Secteur F : 0.15 Secteur G : 0.07 Secteur H : 1.00 Secteur L : 0.46	Taux de couverture des émetteurs : moyen Taux de données reportées par les émetteurs : moyen Source des données communiquées : consommation totale d'énergie et ventilation énergétique (renouvelable/non renouvelable) déclarées par la société dans son rapport annuel et/ou à une organisation comme CDP par exemple. Revenus déclarés par l'entreprise et partagé avec nous par le fournisseur de données partenaire.		
Biodiversité	7. Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites/établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones	5.97%	Taux de couverture des émetteurs : élevé Taux de données reportées par les émetteurs : élevé Source des données communiquées : notre fournisseur de données cherche des preuves de la participation de l'entreprise aux activités controversées touchant les zones sensibles de biodiversité et examine l'exactitude et la pertinence des données.	
Eau	8. Rejets dans l'eau	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0.003	Taux de couverture des émetteurs : faible Taux de données reportées par les émetteurs : moyen Source des données communiquées : poids des polluants de l'eau (tels que définis par le RTS) déclarés par l'entreprise dans son rapport annuel et/ou d'autres organisations. Revenus déclarés par l'entreprise et partagé avec nous par le fournisseur de données partenaire.	
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux et de déchets radioactifs	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements, par million d'euros investi, en moyenne pondérée	12	Taux de couverture des émetteurs : moyen Taux de données reportées par les émetteurs : faible Source des données communiquées : poids des déchets dangereux (tels que définis par le RTS) déclarés par l'entreprise dans son rapport annuel et/ou d'autres organisations. Revenus déclarés par l'entreprise et partagé avec nous par le fournisseur de données partenaire.	

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES [ANNÉE N]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
---	-------------------	----------------------	-------------	--

### INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	8.81%	Taux de couverture des émetteurs : élevé Taux de données reportées par les émetteurs : Non applicable Source des données communiquées : ces données ne sont pas communiquées par les entreprises, mais sont estimées par le fournisseur qui cherche des preuves de la participation des entreprises à des activités controversées qui contreviennent aux principes de l'UNGC <sup>9</sup> et des principes directeurs de l'OCDE <sup>10</sup> à l'intention des entreprises multinationales. Les fournisseurs de données présentent des divergences sur cet indicateur en raison de diverses interprétations de ce PAI. Certains fournisseurs de données tiennent en effet compte de cas potentiels de violation et/ou disposent d'un délai de prescription plus long après l'assainissement, comme le fait le fournisseur de données de BNP Paribas (Clarity IA), alors que d'autres ne le font pas ce qui conduit à des pourcentages d'exposition plus faibles.	En 2022, BNP Paribas a appliqué une note de 0 trèfle sur chaque émetteur exclu par BNP Paribas Asset Management. Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes de conseil de sécurité des Nations unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés.  Les critères relatifs à ces exclusions sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : Politique de conduite responsable de BNPP AM.  En 2023, BNP Paribas a renforcé sa politique, en excluant de l'univers recommandé tous les émetteurs exclus selon la politique de BNP Paribas Asset Management.  Cette politique permettra de réduire l'exposition des émetteurs qui contreviennent aux principes de l'UNGC et/ou aux lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.
	11. Absence de processus et de mécanismes de conformité permettant de contrôler le respect des principes du Pacte mondial des Nations unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas de politique de contrôle du respect des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales, ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différends permettant de remédier à de telles violations.	0.39%	Taux de couverture des émetteurs : élevé Taux de données reportées par les émetteurs : élevé Source des données communiquées : notre fournisseur de données cherche des preuves de politiques conformes à l'UNGC et aux principes directeurs de l'OCDE-GME rapportés par l'entreprise dans son rapport annuel, son site web et/ou d'autres organisations.	
	12. Écart de rémunération entre hommes et femmes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les hommes et les femmes au sein des sociétés bénéficiaires des investissements	10%	Taux de couverture des émetteurs : faible Taux de données reportées par les émetteurs : faible Source des données communiquées : des écarts relevés entre le relevé annuel	Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat :  • Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas Asset Management, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management.
	13. Mixité au sein des organes de gouvernance	Ratio femmes/hommes moyen dans les organes de gouvernance des sociétés concernées, en pourcentage du nombre total de membres	37%	Taux de couverture des émetteurs : élevé Taux de données reportées par les émetteurs : élevé Source des données communiquées : rapport entre les membres féminins et masculins du conseil d'administration rapporté par l'entreprise dans son rapport annuel et/ou à d'autres organisations.  Revenus déclarés par l'entreprise et partagés avec nous par le fournisseur partenaire.	• Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG.  Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable.
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0%	Taux de couverture des émetteurs : élevé Taux de données reportées par les émetteurs : élevé Source des données communiquées : notre fournisseur de données cherche des preuves de la participation de l'entreprise à des activités controversées liées aux armes controversées classées dans le RTS et examine l'exemple d'exposition en vérifiant les dossiers réglementaires de l'entreprise, les rapports annuels, les sites Web de l'entreprise et les sources tierces, y compris les nouvelles, les médias et les organisations non gouvernementales.	La politique de BNP Paribas exclut les sociétés émettrices impliquées dans la fabrication ou la vente d'armes controversées.

### INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ÉMETTEURS SOUVERAINS OU SUPRANATIONAUX

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES [ANNÉE N]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement en tonne de CO2e par millions d'euros	262	Taux de couverture des émetteurs : faible Taux de données reportées par les émetteurs : faible Source des données communiquées : notre fournisseur de données utilise d'une source public telle que le PIB de la banque mondiale	Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat :  • Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas Asset Management, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management.  • Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG.  Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national.	4% en proportion 5 en nombre	Taux de couverture des émetteurs : non applicable Taux de données reportées par les émetteurs : non applicable Source de données communiquées : notre fournisseur de données indique qu'un pays est sujet à des violations sociales s'il répond à l'un des critères suivants :  1. Pays ayant des sanctions imposées par l'Union européenne (UE) ou les Nations unies (ONU) qui satisfont à l'un des critères suivants :  • Violations des droits de l'homme commises par le gouvernement ou les institutions gouvernementales, y compris, mais non exclusivement, par la police, l'armée et d'autres organes chargés de l'application des lois • Preuve montrant qu'au moins une personne figurant sur la liste des personnes sanctionnées dans le pays occupe un poste au sein du gouvernement ou d'institutions gouvernementales, y compris, mais non exclusivement, dans les services de police, les services militaires et autres services de répression • Le régime actuel est le résultat d'un coup d'État • Violation d'un droit international • L'appropriation illicite de fonds publics ayant pour effet de saper la démocratie.  2. Pays ayant des sanctions imposées par l'Office of Foreign Assets Control (OFAC) des États-Unis qui satisfont aux critères suivants :  violations des droits de l'homme commises par le gouvernement ou des institutions gouvernementales, y compris, mais non exclusivement, par la police, l'armée et d'autres services de répression.  82% des actifs sous gestion sont en dehors du périmètre de calcul ce PAI.	Ces indicateurs PAI et/ou PAI adjacents ont été pris en compte dans la méthodologie qualitative de notation trèfle utilisée dans la gestion sous mandat :  • Pour les lignes directes et les fonds BNP Paribas Asset Management, ces PAI sont intégrés dans la méthodologie de notation ESG de BNP Paribas Asset Management basée sur plusieurs indicateurs liés aux violations sociales dont : le travail, la protection sociale, la lutte contre la corruption, la vie démocratique et la sécurité.  • Pour les fonds de gérants d'actifs externes, BNP Paribas évalue la manière dont ils abordent les controverses et les impacts négatifs sur les facteurs ESG.  Avec l'amélioration progressive des données déclarées par les émetteurs, BNP Paribas continuera à intégrer progressivement les PAI dans sa politique d'investissement responsable.

### INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

INDICATEUR D'INCIDENCES NÉGATIVES SUR LA DURABILITÉ	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES [ANNÉE N]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE	
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	N/A : non applicable	N/A : pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers	
Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	N/A : non applicable	N/A : pas d'investissement direct dans des actifs immobiliers	

TABLEAU 2 : INDICATEURS CLIMATIQUES, ET AUTRES INDICATEURS LIÉS À L'ENVIRONNEMENT, SUPPLÉMENTAIRES

INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	INCIDENCE NÉGATIVE DES FACTEURS DE DURABILITÉ (QUALITATIVE OU QUANTITATIVE)	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES [ANNÉE N]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
--------------------------------------	---	-------------------	----------------------	-------------	--

## INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

## INDICATEURS CLIMATIQUES ET AUTRES INDICATEURS RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT

Émissions	4. Investissements dans des sociétés n'ayant pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont pas pris d'initiatives pour réduire leurs émissions de carbone aux fins du respect de l'accord de Paris	53%	Taux de couverture des émetteurs : élevé Taux de données reportées par les émetteurs : élevé Source des données communiquées : notre fournisseur de données inclut les entreprises dont les objectifs scientifiques approuvés sont conformes à l'Accord de Paris.	En 2023, les travaux sont en cours pour renforcer la politique de BNP Paribas et mieux prendre en compte ce PAI (voir PAI obligatoires 1-4).
-----------	---	---	-----	---	--

## INDICATEURS LIÉS AUX QUESTIONS SOCIALES, DE PERSONNEL, DE RESPECT DES DROITS DE L'HOMME ET DE LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET LES ACTES DE CORRUPTION

INCIDENCE NÉGATIVE SUR LA DURABILITÉ	INCIDENCE NÉGATIVE DES FACTEURS DE DURABILITÉ (QUALITATIVE OU QUANTITATIVE)	ÉLÉMENT DE MESURE	INCIDENCES [ANNÉE N]	EXPLICATION	MESURES PRISES, MESURES PRÉVUES ET CIBLES DÉFINIES POUR LA PÉRIODE DE RÉFÉRENCE SUIVANTE
--------------------------------------	---	-------------------	----------------------	-------------	--

## INDICATEURS APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS

Droits de l'homme	9. Absence de politique en matière de droits de l'homme	Part d'investissement dans des entités ne disposant pas d'une politique en matière de droits de l'homme	5%	Taux de couverture des émetteurs : élevé Taux de données reportées par les émetteurs : élevé Source des données communiquées : notre fournisseur de données cherche des preuves de présence de politiques relatives aux droits de l'homme conformes à la définition RTS rapportée par la société dans son rapport annuel, son site web et/ou à d'autres organisations.	En 2022, BNP Paribas a appliqué une notation de 0 trèfles sur chaque émetteur exclu par BNP Paribas Asset Management. Ces exclusions sont associées à des violations graves et répétées des principes du Conseil de sécurité des Nations unies et/ou à des exigences obligatoires liées à des secteurs et produits controversés. Les critères relatifs à ces exclusions de BNP Paribas Asset Management sont disponibles dans la politique de conduite responsable des entreprises de BNP Paribas Asset Management : <a href="#">Politique de conduite responsable de BNPP AM</a> En juin 2023, BNP Paribas a renforcé sa politique, en excluant de l'univers recommandé de BNP Paribas tous les émetteurs soumis à exclusion selon la politique de conduite responsable de BNP Paribas Asset Management. Cette politique entraînera une réduction progressive de l'exposition des émetteurs qui contreviennent aux principes du Conseil des gouverneurs et/ou aux lignes directrices de l'OCDE sur les entreprises multinationales.
-------------------	---	---	----	--	--

1 Les fourchettes suivantes sont utilisées pour la couverture et les taux des données déclarées : Faible : 0-50% / Moyen : > 50-75% / Élevé : > 75%

2 Critères d'exclusion du pétrole non conventionnel et du gaz :

- BNP Paribas exclut les entreprises impliquées dans des activités pétrolières et gazières non conventionnelles qui ne respectent pas les lois et réglementations locales applicables ainsi que les conventions internationales ratifiées par leurs pays d'exploitation.
- BNP Paribas exclut les entreprises pour lesquelles les activités liées au pétrole et au gaz non conventionnels représentent une part importante de leurs revenus.
- BNP Paribas exclut les sociétés pétrolières et gazières non conventionnelles qui ne respectent pas les principes suivants :
  - Les entreprises doivent avoir leur siège dans des pays qui ne sont pas soumis à des sanctions financières de la France, de l'UE, des États-Unis et des l'ONU
  - Les entreprises qui ont recouru à travail des enfants et au travail forcé tel que défini dans les conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).
  - Les entreprises doivent avoir une politique en place pour protéger la santé et la sécurité de leurs travailleurs et divulguer ou fournir leurs antécédents en matière de santé et de sécurité au niveau de l'entreprise.

3 Les sociétés minières qui répondent à l'un des critères suivants sont exclues :

- développent ou envisagent de développer des capacités d'extraction du charbon thermique (nouvelles mines ou expansion de mines existantes)
- tirent plus de 10% de leurs revenus de l'extraction du charbon thermique
- produire plus de 10 millions de tonnes de charbon thermique par an
- n'ont pas de stratégie de sortie des activités de charbon thermique d'ici 2030 dans les pays de l'Union européenne et de l'OCDE et d'ici 2040 pour le reste du monde.

Production d'électricité : BNPP Asset Management exclut tous les groupes électrogènes qui répondent à l'un des critères suivants :

- d'accroître la capacité opérationnelle de production d'électricité au charbon dans leur portefeuille énergétique
- avoir une intensité de carbone supérieure à la moyenne mondiale 2017 de 491g CO2/kWh.

Cette exclusion sera encore renforcée suite à la trajectoire conforme à Paris pour le secteur telle que déterminée par le scénario de développement durable (SDD) de l'Agence internationale de l'énergie (AIE). Cela signifie que l'intensité carbone des générateurs d'énergie devra tomber à 327g CO2/kWh d'ici 2025, sinon ils seront exclus de nos portefeuilles d'investissement.

4 Veuillez consulter la politique de conduite responsable de BNP Paribas Asset Management

5 Quoi de neuf en 2023 :

- BNP Paribas exclut les entreprises énergétiques qui tirent 10% ou plus de leurs activités du pétrole et du gaz non conventionnels, d'un seuil précédent de 30%
- BNP Paribas exclut désormais les entreprises énergétiques qui tirent 10% ou plus de leurs activités d'exploration et de production de la région Arctique
- BNP Paribas exclut désormais les entreprises énergétiques disposant de réserves de pétrole et de gaz en Amazonie ainsi que celles qui développent activement des infrastructures connexes en Amazonie

Les entreprises qui ne répondent pas aux critères obligatoires sont exclues.

Par exception, les entreprises qui ne répondent pas aux critères obligatoires peuvent être ajoutées à une liste de surveillance, c'est-à-dire qu'elles sont admissibles à des investissements assujettis à un examen régulier, si elles ont des engagements climatiques crédibles et des plans de transition réalistes.

BNP Paribas Banque Privée fournit à ses clients des produits (titres et fonds internes) conformes à cette politique et encourage les gestionnaires externes à adopter les normes définies dans cette politique.

6 « Description des politiques visant à déterminer et à prioriser les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité »

7 Veuillez consulter la section suivante : « Description des politiques visant à déterminer et à prioriser les principaux effets négatifs sur les facteurs de durabilité »

8 RTS : Regulatory Technical Standard : Normes techniques de réglementation issue du règlement 2019/2088

9 UNGC : United Nations Global Compact. UN Global Compact est la plus grande initiative mondiale en matière de durabilité.

Sa mission est de générer un mouvement mondial d'entreprises et de parties prenantes durables afin qu'elles fassent des affaires de manière responsable, en alignant leurs stratégies et leurs opérations sur les dix principes.

10 OCDE : Organisme de développement et de croissance économique. La mission de l'OCDE est de promouvoir les politiques qui améliorent le bien-être économique et social partout dans le monde.

# L. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principaux impacts négatifs sur les facteurs de durabilité

La mission du groupe BNP Paribas est de contribuer à une croissance responsable et durable en finançant l'économie et en conseillant les clients selon des standards éthiques élevées. La politique Responsabilité Sociale et Environnementale (RSE) du Groupe est l'une des composantes principales de cette démarche. Conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, elle repose sur quatre piliers (économique, social, civique et environnemental) qui reflètent ses défis en matière de RSE, ainsi que les réalisations concrètes de BNP Paribas S.A.

En 2019, le groupe BNP Paribas a publié sa raison d'être ([Raison d'être : être au service des clients et du monde actuel](#) (group.bnpparibas)), un texte préparé par le Comité exécutif de BNP Paribas, basé sur trois textes issus de travaux réalisés par de nombreux collaborateurs. Il s'agit notamment des Convictions partagées (Mission et Vision), du Code de conduite et du Manifeste de l'Engagement.

De plus, le groupe BNP Paribas s'est engagé depuis de nombreuses années en s'imposant des obligations supplémentaires dans plusieurs secteurs sensibles.

En effet, dans la mise en œuvre de sa stratégie de lutte contre le changement climatique et d'alignement de ses activités avec un objectif de neutralité carbone en 2050, le Groupe BNP Paribas a prioritairement développé, depuis 2011 :

- des politiques de financement et d'investissement dans les secteurs suivants : agriculture, huile de palme, défense, énergie nucléaire, pâte à papier, charbon, mines et hydrocarbures non conventionnel (pour une liste actualisée des politiques, voir le lien : [Politiques de financement et d'investissement - BNP Paribas](#) (group.bnpparibas) ;
- une liste de produits et activités exclus ([Publications - BNP Paribas](#) (group.bnpparibas)) tels que le tabac, les filets dérivants, production de fibres d'amiante, produits contenant des BPC (biphényles polychlorés) ou commerce de toute espèce régie par la convention CITES (Convention sur le commerce International des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction) et qui ne seraient pas autorisés ;

- conformément aux Objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies, le Groupe participe activement à la conception et à la mise en œuvre de solutions sociales et environnementales à long terme dans le cadre des Principes pour l'investissement responsable (PRI) et des Principes pour une banque responsable (PRB).

**Informations sur la politique de BNP Paribas SA concernant la prise en compte des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour la gestion sous mandat (Gestion de portefeuille Article 4.1a, 4.2, 4.5a du règlement SFDR).**

*Les principales incidences négatives en matière de durabilité renvoient aux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité, à savoir les questions environnementales, sociales et de personnel, le respect des droits de l'homme, la lutte contre la corruption et les actes de corruption.*

En tant qu'acteur des marchés financiers, BNP Paribas SA prend en compte l'impact de l'investissement sous-jacent sur les facteurs de durabilité (questions environnementales, sociales et salariales, respect des droits de l'homme et lutte contre la corruption).

BNP Paribas SA prend en compte les principaux impacts négatifs de ses décisions d'investissement dans le cadre de la gestion de portefeuille par l'approche détaillée ci-après.

## L'APPROCHE DE BNP PARIBAS SA SUR LES PRINCIPALES INCIDENCES NÉGATIVES REPOSE SUR UN ENSEMBLE DE SOURCES ET D'ANALYSES DE DONNÉES EXTRA-FINANCIÈRES

**a. Les politiques sectorielles du groupe BNP Paribas :** elles permettent au groupe BNP Paribas d'encadrer ses activités de financement et d'investissement dans les secteurs d'activité les plus sensibles, allant jusqu'à exclure certaines activités ou entreprises, et elles sont développées en coopération avec des experts indépendants (se référer aux [politiques sectorielles](#) de BNP Paribas). Sur chaque secteur, BNP Paribas SA

prend en compte un ensemble d'exigences obligatoires de critères d'évaluation et de bonnes pratiques des différentes industries lorsqu'elles existent.

#### b. L'analyse ESG<sup>2</sup> de BNP Paribas Asset Management :

Concernant les obligations et les actions, BNP Paribas SA s'appuie sur les informations, les sources et les politiques de BNP Paribas Asset Management s'appliquant spécifiquement à la durabilité. En ce qui concerne le processus de sélection des émetteurs, les piliers de la [Global Sustainability Strategy](#) développée par BNP Paribas Asset Management permettent de déployer une classification des émetteurs basée sur divers facteurs de durabilité :

- **L'évaluation ESG basée** sur la matérialité, la mesurabilité, la qualité et la disponibilité des données ; cette évaluation se concentre sur un ensemble limité de mesures ESG robustes, obtenues auprès des sources suivantes :
  - **fournisseurs externes** : organisations spécialisées dans les données et la recherche ESG, ainsi que courtiers généralistes ou spécialisés dans l'ESG ;
  - **recherche qualitative interne** : les analystes ESG de BNP Paribas Asset Management évaluent la performance ESG et examinent les données des fournisseurs, sur la base de contacts directs avec les émetteurs, des universitaires, les institutions, la société civile, les publications officielles des émetteurs ;
  - **institutions internationales** : Eurostat, OCDE, Nations unies, Banque mondiale, Agence internationale de l'énergie, Organisation mondiale de la santé.
- **La stratégie de vote et d'engagement (« Stewardship Strategy »)** comprend un engagement proactif auprès des entreprises et d'autres émetteurs et un engagement auprès des pouvoirs publics sur les questions de durabilité.
- **Le code de conduite responsable des entreprises ([Responsible Business Conduct Policy](#))** permet d'éviter les risques réputationnels et réglementaires. Il favorise le respect des droits fondamentaux par les entreprises, dans les domaines des droits de l'homme et du travail, de la protection de l'environnement et de la lutte contre la corruption, sur la base des principes du [Pacte mondial des Nations unies](#).
- **La perspective prospective (« forward looking »)** ou les «3E» mesurent l'exposition aux trois enjeux clés que sont la transition énergétique, l'environnement et l'égalité.

Sur la base de l'ensemble des données du groupe BNP Paribas et de BNP Paribas Asset Management, BNP Paribas SA est en mesure de :

- exclure ou sélectionner les émetteurs (actions et obligations) ;
- dans la mesure du possible, identifier les actions et les obligations, conformément aux «préférences de durabilité» définies par la réglementation MiFID II<sup>3</sup> ;
- noter les actions et les obligations selon la Notation Trèfles développée par Wealth Management. Plus d'informations sur cette méthodologie sont disponibles sur notre [site web](#).

#### c. Analyse des sociétés de gestion et des fonds et ETF recommandés<sup>4</sup>

##### c.1 Méthodologie d'évaluation interne des gestionnaires d'actifs

BNP Paribas SA collecte les informations sur la durabilité de leurs produits financiers auprès des gestionnaires d'actifs, sur la base d'un questionnaire dédié :

- **fonds** : questions globales couvrant six domaines, soit au niveau de la société de gestion ou du fonds concernant les pratiques et exclusions ESG, les politiques de vote et d'engagement, la transparence, la durabilité de la société de gestion, les thématiques durables, et l'impact ;
- **ETF** : questions couvrant les six domaines mentionnés ci-dessus ;
- **fonds d'investissement alternatifs ouverts** : questions couvrant sept domaines.

BNP Paribas SA examine le pourcentage d'univers disponible exclu en fonction des considérations ESG, c'est-à-dire les exclusions sectorielles, les exclusions fondées sur des normes, les exclusions fondées sur l'activité et les notes ESG les moins bonnes parmi les émetteurs comparables. Ces travaux permettent également d'identifier la façon dont les controverses ESG sont prises en compte lors du processus d'investissement du fonds.

BNP Paribas SA s'appuie sur l'ensemble de données fournies par les producteurs concernant les caractéristiques ESG du produit financier (format *European ESG Template* défini par Findatex), c'est-à-dire :

- données sur les investissements alignés sur la Taxonomie européenne au sein de l'instrument financier (pourcentage d'alignement) ;
- données sur les investissements durables au sein de l'instrument financier (investissements durables tels que définis par le règlement SFDR) ;

<sup>2</sup> Environnement, Social et Gouvernance

<sup>3</sup> Article 2(7) MIFID Delegated Regulation 2017/565

<sup>4</sup> Exchange-Traded Funds ou "tracker"

- données sur les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité (PASI).

**Grâce à ce double niveau d'analyse lors de la sélection des fonds et des ETF, BNP Paribas SA est en mesure de :**

- sélectionner les gestionnaires d'actifs, fonds et ETF ;
- classer, si possible, les fonds et les ETF selon la définition MIFID des préférences durables.

Afin d'éviter tout doute, BNP Paribas SA ne considère pas à ce stade les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité pour les produits dérivés.

La déclaration de BNP Paribas sur les principaux impacts négatifs des décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité sera publiée sur son site internet sur une base annuelle.

## M. Politique d'engagement

Les informations relatives à la politique d'engagement de BBNP Paribas Banque Privée pour sa gestion sous mandat, sont décrites dans la partie D Stratégie d'engagement du rapport.

## N. Référence aux normes internationales

L'approche de BNP Paribas concernant les principaux impacts négatifs susmentionnés repose sur un certain nombre de normes internationales auxquelles BNP Paribas adhère, notamment :

- les Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et le Pacte mondial des Nations unies qui peuvent conduire à l'exclusion des entreprises actives dans certains secteurs.

Les indices PAI 10 et 11 sont au moins partiellement pris en compte et traités par la politique d'investissement responsable de BNP Paribas Asset Management qui évalue les sociétés pour leur exposition à des violations des Principes de l'OCDE pour les entreprises multinationales et du Pacte mondial des Nations unies, via la méthodologie de notation trèfle de BNP Paribas.

- les conventions sur les armes controversées sont prises en compte pour examiner et traiter PAI 14.

La gestion sous mandat n'a pas encore identifié de scénario climatique prospectif précis dans son examen des PAI.

## DES OUTILS DIGITAUX DÉDIÉS POUR VOUS ACCOMPAGNER ET VOUS INFORMER



Twitter  
@LeCercleWealth



LinkedIn  
[linkedin.com/company/bnp-paribas-banque-privée](https://www.linkedin.com/company/bnp-paribas-banque-privée)



Chaînes BNP Paribas Banque Privée  
Apple Podcasts / Spotify / Google Podcasts / Pocket Casts / Overcast



Youtube  
Chaîne BNP Paribas Banque Privée



Instagram  
@partnerinbusiness  
@art\_bnpparibas\_banqueprivée



Un site Internet  
[mabanqueprivée.bnpparibas](http://mabanqueprivée.bnpparibas)



Une application tablettes et smartphones  
« Mes comptes »



Ligne Privilège Connect\*

**3273** Service gratuit  
\* prix appel

\* Du lundi au vendredi de 8h à 20h et le samedi de 8h à 18h (sauf jours fériés)

### AVERTISSEMENT :

Ce document, non contractuel, donné à titre d'information, ne constitue pas et ne doit pas être considéré comme une recommandation, une sollicitation ou une offre d'acheter, de souscrire, de vendre ou de conclure une quelconque opération sur les services ou instruments financiers mentionnés. Les conditions de fonctionnement et de souscription des produits et services sont détaillés dans les contrats correspondants. Il est impératif de lire attentivement les documents d'information réglementaires et les contrats avant souscription de tout produit ou service financier.

Nos banquiers privés se tiennent à votre disposition pour toute information complémentaire et pour vous accompagner dans vos choix en fonction de vos besoins et de votre profil personnel d'investissement avant de prendre vos décisions.

BNP Paribas - SA au capital de 2 468 663 292 € - Siège social : 16, boulevard des Italiens 75009 Paris  
Immatriculée sous le numéro 662 042 449 RCS Paris - Identifiant CE FR 76 662 042 449  
Intermédiaire en assurance immatriculé à l'ORIAS n°07 022 735

Création : TBD - © Photos : iStock - Juillet 2023



# BNP PARIBAS BANQUE PRIVÉE

La banque  
d'un monde  
qui change